



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

SVS/22-950-221 du 28/11/2022

ARRETE DE COMPOSITION DU CAVL - MANDAT 2022/2024

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics (lycées, lycées professionnels et EREA)
- Mesdames et Messieurs les Référents Vie Lycéenne (lycées, lycées professionnels et EREA)

Dossier suivi par : M. RUSTERHOLTZ - Proviseur Vie scolaire, M. CAROTI - DAVLC - Tel : 04 42 91 71 64 -
vielyceenne@ac-aix-marseille.fr

Veillez trouver l'arrêté fixant la composition du Conseil Académique à la Vie Lycéenne de l'académie pour le mandat 2022-2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Vie lycéenne et collégienne

Aix-en-Provence, le 25 novembre 2022

Affaire suivie par :
Denis Caroti
Tél : 06 71 90 36 24
Mél : davlc@ac-aix-marseille.fr
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
Cedex1

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU la Sous-section 2 (articles D511-63 à D511-73), Section III du Chapitre Unique du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Education,

VU le Chapitre Unique (article L511-2-1) du Titre Premier du Livre Cinquième du Code de l'Education,

VU le Décret n°2017-642 du 26/04/2017 « Conseils, comités, commissions- Parité femmes-hommes parmi les représentants lycéens aux conseils national et académique de la vie lycéenne. ».

VU l'Arrêté du 26/04/2017 « Conseils, comités commissions- Modalités d'organisation du scrutin pour l'élection des représentants des lycéens aux conseils académiques de la vie lycéenne »

A R R Ê T E

La composition du Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) de l'académie d'Aix-Marseille pour les années 2022-2024 est la suivante :

Article 1^{er} : Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités, préside le Conseil Académique de la Vie Lycéenne.

Article 2 : Sont nommés au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

I. Représentants de l'Education Nationale

CAROTI Denis	Rectorat	Délégué Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne
RUSTERHOLTZ Eric	Rectorat	Proviseur Vie Scolaire
GARGOT Christophe	Rectorat	DAREIC
MEJEAN Isabelle	Rectorat	IA IPR Histoire Géographie
COLOMBARI Isabelle	Rectorat	IA IPR économie/gestion Egalité filles garçons
DELOUZE Marie	Rectorat	DAAC
DALMASSO Thierry	Rectorat	IA IPR EVS
TOPALIAN Nathalie	Rectorat	IEN ET- EG lettres histoire
FOUACE Sophie	CANOPE	Directrice territoriale PACA

II. Représentant du Conseil Régional

PERNEY Ludovic Hôtel de Région Conseiller Régional

III. Représentants des institutions, des parents d'élèves et du monde associatif

COTE Emmanuel	Directeur Régional	UNSS
FERY Isabelle	Monde Associatif	PEEP
HAAS Nathalie	Monde Associatif	FCPE

IV Groupe de pilotage

BOUTHORS Virginie	CLEMI	Coordnatrice académique
CONTE Jean-Claude	Lycée Lumière	CPE
RIGAL Cathy	Collège Jean Jaurès	Professeur documentaliste
MAUREL Jérémly	Lycée Périer	CPE
SEGUIN Stéphane	Collège Le Mont d'Or	Enseignant
TRINCA Éric	Collège Campra	Principal
ROUX Christine	Rectorat	Référente académique Lutte contre le Harcèlement

Article 3 : Sont élus au Conseil Académique de la Vie Lycéenne :

A) Représentants lycéens des lycées généraux, polyvalents et technologiques

<u>Circo</u>	<u>Titulaire 1 G</u>	<u>Titulaire 1 F</u>	<u>Suppléant 1 G</u>	<u>Suppléant 1 F</u>	<u>Suppléant 2 G</u>	<u>Suppléant 2 F</u>
<u>LGT 1</u>	SIMIONE Julien Lycée Cézanne Aix-en-Provence	VINCENTI Tabatha Lycée Marie Madeleine Fourcade Gardanne	DIAS- TOMASZOWER Nolan Lycée Cézanne Aix-en-Provence	RONCO Monica Lycée Georges Duby Aix-en-Provence	CHIABRANDO Alexis Lycée Emile Zola Aix-en-Provence	JAVEL Chiara Lycée Marie Madeleine Fourcade Gardanne
<u>LGT 2</u>	MELINI LOIZEAU Alessio Lycée L'Empéri Salon	LOUIS Alyssa Lycée Adam de Craponne Salon	GERBAUD ESTEVE Yann Lycée Adam de Craponne Salon	CIOLI GANTOU Léna Lycée L'Empéri Salon	GESTONE-FIORINI Julian Lycée L'Empéri Salon	CHAABANE Syrine Lycée Adam de Craponne Salon
<u>LGT 3</u>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
<u>LGT 4</u>	ESTACHY Quentin Lycée Aristide Briand Gap	ARAGONA Sarah Lycée Dominique Villars Gap	RAGONNEAU Esteban Lycée Dominique Villars Gap	ZIMMER Tessa Lycée Honoré Romane Embrun	NEANT	BLANCHARD Clémence Lycée d'Altitude Briançon
<u>LGT 5</u>	KEFI Zied Lycée Pierre Mendès France Vitrolles	KEFI Shaima Lycée Pierre Mendès France Vitrolles	HUET Mathis Lycée Pierre Mendès France Vitrolles	AUGEREAU Swann Lycée Pierre Mendès France Vitrolles	NEANT	NEANT
<u>LGT 6</u>	DE GUILHERMER Antoine Lycée Saint Charles	PESSAUX Anastasia Lycée Marseilleveyre Marseille	MACHET Adrien Lycée Thiers Marseille	DOZE Luce Lycée Thiers Marseille	HILAL Karim Lycée Montgrand France Vitrolles	BOUAZA Sarah Lycée Rempart Marseille
<u>LGT 7</u>	ELAHI Habib Lycée Saint Exupéry Marseille	GUITTOUNI Yasmine Lycée Saint Exupéry Marseille	EL KHOKHI Adam Lycée Saint Exupéry Marseille	MAROUF Housna Lycée Saint Exupéry Marseille	BENAMAR Abdellah-Fares Lycée Saint Exupéry Marseille	GARNI Myriam Lycée Saint Exupéry Marseille
<u>LGT 8</u>	CHIBOUB Yassine Lycée Jean Perrin Marseille	AGHAJANYAN Angéline Lycée Jean Perrin Marseille	PADILLA Elijah Lycée Jean Perrin Marseille	MAACHOU Maïssa Lycée Jean Perrin Marseille	NEANT	NEANT

B) Représentants lycéens des lycées professionnels

<u>Circo</u>	<u>Titulaire 1 G</u>	<u>Titulaire 1 F</u>	<u>Suppléant 1 G</u>	<u>Suppléant 1 F</u>	<u>Suppléant 2 G</u>	<u>Suppléant 2 F</u>
<u>LP 1</u>	PEDEMONTE Lorenzo LP Domaine d'Eguilles Vedene	VERAN-DUMEZ Emylia LP Domaine d'Eguilles Vedene	MEDINA-SEVA Antoine LP Domaine d'Eguilles Vedene	LELEU Lucy LP Domaine d'Eguilles Vedene	VERTISCHEL Mathis LP Domaine d'Eguilles Vedene	CANONERO Emma LP Domaine d'Eguilles Vedene
<u>LP 2</u>	LAMI Adrien LP Les Alpilles Miramas	KHOURY Perrine LP Latécoère Istres	MARY Bryan LP Les Alpilles Miramas	BENHELLAL Chourouk LP Latécoère Istres	HERMAN Mathys LP Les Alpilles Miramas	NEANT
<u>LP 3</u>	COQUERIE Bryan LP Camille Jullian Marseille	BOUCHAUT Lauryn LP La Calade Marseille	MBAPANDZA LP Le Châtelier Marseille	BAJOLLE Léna LP L'Estaque	NEANT	NEANT
<u>LP 4</u>	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

C) Représentants lycéens des établissements régionaux d'enseignement adapté

<u>Circo</u>	<u>Titulaire 1 G</u>	<u>Titulaire 1 F</u>	<u>Suppléant 1 G</u>	<u>Suppléant 1 F</u>	<u>Suppléant 2 G</u>	<u>Suppléant 2 F</u>
<u>EREA</u>	LECUYER Nathan EREA Louis Aragon Les Pennes- Mirabeau	AMOROS Clara EREA Louis Aragon Les Pennes- Mirabeau	GARCIA Raphaël EREA Louis Aragon Les Pennes- Mirabeau	GHIRINGHELLI Célia EREA Louis Aragon Les Pennes- Mirabeau	NEANT	NEANT

Article 4: Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté.


Bernard BEIGNIER